Assistants français à l'étranger

Vous êtes attiré(e) par l'étranger ?
Vous parlez anglais, allemand, chinois, espagnol, italien, néerlandais ou portugais ?
Vous désirez améliorer vos compétences pédagogiques et linguistiques en approfondissant votre connaissance d’une culture étrangère, être un représentant de la langue française et de sa culture ?
Vous aimeriez contribuer au développement des échanges entre étudiants, professeurs et élèves ?
Vous êtes prêt(e) à participer à la vie d'un établissement, d'une classe, à partager votre énergie et votre enthousiasme ?
Vous voulez faire des rencontres, découvrir un pays et ses habitants ?

La campagne de recrutement pour 2013-2014 sera ouverte à compter du 29 octobre 2012.

Devenez assistant(e) de français à l’étranger !
C’est une première **expérience professionnelle rémunérée**.
Elle peut être validée au moyen d’**ECTS** dans votre cursus universitaire.

- **Présentation**
  - Mission
  - Pays concernés et conditions de travail
  - Quelques témoignages

- **Comment poser sa candidature ?**
  - Critères d'éligibilité
  - Dossiers de candidature

Calendrier

Présentation

Mission
L’objectif général de ce programme est de permettre aux assistants de se familiariser avec la langue et la civilisation du pays d’accueil tout en apportant, au sein des établissements d’enseignement, l’authenticité de leur langue et la richesse de leur culture.
A ce titre, ce programme contribue **à la mobilité des étudiants**, à l’échelle européenne et mondiale, et leur offre une **possibilité de formation** et un **début de professionnalisation**, apportant ainsi une plus-value indéniable à leur parcours universitaire.
Le rôle de l’assistant est d’améliorer les compétences en communication des élèves (notamment à l’oral) et d’approfondir leur connaissance de la culture française. Il travaille en appui aux professeurs de français et peut intervenir en classe entière en leur présence ou prendre de petits groupes d’élèves à part.
Les spécificités de l’assistant (sa jeunesse, son statut d’étudiant) lui permettent d’encourager les élèves à s’exprimer oralement, d’apporter une dimension ludique à l’apprentissage et de débattre de thèmes socioculturels susceptibles d’intéresser des enfants et des adolescents.
Les assistants de langue sont affectés dans des établissements scolaires (ou universitaires, dans certains cas) pour une durée de 7 à 12 mois. Ils secondent le ou les professeur(s) de français en assurant une ou plusieurs des fonctions suivantes :

- pratique de la langue orale avec les élèves aux côtés du professeur
- cours de conversation avec les élèves
- initiation à la civilisation et la culture françaises
- participation à diverses activités éducatives de l'établissement
- aide personnalisée à l'élève
- participation à la mise en œuvre d'un projet d'échanges

- animation d'un club de langue
- accompagnement éducatif
- stages linguistiques
- éventuellement, aide à la préparation des diplômes ou certificats en langue française : DELF/DALF - TCF

D'autres rôles peuvent être imaginés, au sein de l'établissement, en fonction des besoins locaux.
Les assistants sont parfois amenés à contribuer à la production de matériel pédagogique d'accompagnement (enregistrements vidéo et audio).
Ils peuvent enfin être sollicités pour participer à l'animation d'activités culturelles au sein de l'établissement ou dans un cadre plus large.
Pays concernés et conditions de travail
Les conditions de travail (durée, horaires, rémunération, protection sociale) diffèrent selon les pays.
Pour avoir tous les renseignements, voir la **fiche pays** du pays concerné ci-dessous.
Plus de **2 000 postes d'assistants de français** sont à pourvoir cette année dans **20 pays participant** à cet échange :

Langue allemande :

- Allemagne, Autriche, Suisse alémanique

Langue anglaise :

- Etats-Unis
- Canada, République d'Irlande, Australie, Nouvelle-Zélande
- Royaume-Uni

Langue chinoise :

- Taiwan

Langue espagnole :

- Amérique latine : Argentine, Colombie, Équateur, Mexique, Pérou, Venezuela
- Espagne

Autres langues :

- Italie, Pays-Bas, Portugal

Quelques témoignages

Un atout professionnel
Michaël, assistant de français en Espagne, aujourd'hui inscrit à l'IUFM de Brest pour devenir professeur d'espagnol :
"Je dois dire que je viens de passer l'une des plus belles années de ma vie. En effet, étant un futur professeur d'espagnol, je suis maintenant bilingue. De plus, cette expérience m'aura permis d'enrichir mes connaissances linguistiques et culturelles. Mon poste d'assistant dans l'école de langues, école qui accueille majoritairement des adultes, m'aura permis de faire mes premiers pas dans le monde de l'enseignement et d'acquérir une expérience fondamentale dans ce domaine pour mon futur métier. Ce séjour m'aura également permis de rencontrer des gens avec qui une forte amitié est née. Voilà, je voulais vous remercier de m'avoir permis d'effectuer cette année là-bas."

Céline, assistante de français aux Etats-Unis :
"Je suis actuellement aux Etats-Unis, Pella, Iowa en tant qu'assistante de français. Le semestre dernier j'ai assuré 7 h hebdomadaire et ce semestre seulement 5 h car les classes sont moins nombreuses. J'assure ce que tout le monde appelle des labos de langue, c'est-à-dire qu'en groupe de 3 ou 4 nous faisons des activités pour communiquer le plus possible en français. Ces labos sont de deux fois 25 minutes par semaine pour les débutants et une fois 50 minutes pour les intermédiaires, avancés et très avancés."

S'ouvrir à l'Europe

Olivier, assistant de français en Allemagne :
"En 2001, je suis parti en tant qu'assistant dans la Sarre. L'expérience s'est révélée excellente. Non seulement j'ai développé des capacités linguistiques rapidement, mais j'ai aussi découvert une autre conception de la pédagogie. J'ai souhaité renouveler l'expérience 4 ans plus tard, et je vis depuis à Sarrebruck."
Magazine Œdipe, numéro 16 - décembre 2010/janvier 2011
Editions Epicure

Comment poser sa candidature ?
Critères d'éligibilité

- Être étudiant(e) de nationalité française
- Avoir entre 20 (21 ans pour la Suisse) et 30 ans (35 ans pour l'Allemagne, l'Autriche, la Colombie, l'Espagne, l'Italie, le Mexique, les Pays-Bas, le Pérou, la République d'Irlande,le Royaume-Uni et le Venezuela) - **Chaque pays fixe librement sa tranche d'âge**
- Avoir une bonne connaissance de la langue du pays d'accueil.

La tranche d'âge retenue par l'ensemble des pays partenaires est bien évidemment en totale cohérence avec l'**objectif général du programme** et les spécificités de l'assistant.
Le programme s'adresse, en priorité, aux étudiants qui se destinent aux carrières de l'enseignement et qui sont titulaires au minimum d'une première année de parcours de licence (L1). Pour certains pays, les candidatures d'étudiants inscrits dans d'autres filières sont également recevables (pour plus de précisions, voir la **fiche du pays concerné**).

Dossiers de candidature

Les inscriptions sont ouvertes à partir du **29 octobre 2012** pour la rentrée scolaire 2013-2014.
Pour obtenir votre dossier, vous devez vous rendre au secrétariat de votre UFR ou département (ou vous adresser à la personne en charge du programme dans votre UFR ou département), ou au service des relations internationales de votre établissement et demander que l'on vous délivre un identifiant nécessaire à la saisie en ligne de votre dossier.
Pour cela vous devez fournir vos nom et prénom, une adresse électronique valide et préciser le pays de destination. Votre adresse électronique doit être obligatoirement transparente et rester valide pendant toute la durée de l'assistanat. (*exemple : claire.dupont@gmail.com*).
Attention ! Vérifiez bien l'exactitude des informations fournies, aucune modification ultérieure n'est possible.
Vous recevrez votre identifiant par courriel à l'adresse communiquée.
Après réception de votre identifiant, vous pourrez vous connecter à l'adresse indiquée dans le message afin d'accéder à votre dossier en ligne et au mode d'emploi de la saisie en ligne.
Les dossiers complétés sont renvoyés, en envoi groupé, par les soins de l'établissement dans lequel vous êtes inscrit et doivent parvenir au CIEP aux dates précisées dans l'**échéancier**.
Aucun dossier envoyé au CIEP directement par le candidat ne sera accepté.
Seuls le CIEP (en tant qu'opérateur du ministère de l'Education nationale) et les instances étrangères décident du choix des étudiants retenus. L'envoi d'un dossier n'implique pas nécessairement sa sélection, les commissions paritaires sont souveraines.

Calendrier

A partir du 29 octobre, vous devrez :

- compléter le dossier en ligne. Pour obtenir un accès au dossier électronique, vous devez vous adresser au secrétariat de votre UFR ou département, ou au service des relations internationales, qui vous délivrera un identifiant correspondant au pays de destination souhaité
- passer un entretien avec un professeur de langue qui portera une appréciation sur votre candidature et votre motivation
- pour les candidats des filières non linguistiques : faire évaluer vos compétences en langue par un enseignant de la langue concernée
- faire valider votre dossier électroniquement par le secrétariat.

Jusqu'en janvier / février selon les pays :

- votre établissement devra renvoyer votre dossier au CIEP.
- les dates exactes pour chaque pays sont précisées dans l'**échéancier**.

Entre avril et juillet (selon les pays) :

- le CIEP vous fera savoir si votre candidature a été retenue ou si vous êtes sur liste d'attente.
- les candidats retenus seront informés ultérieurement de leur affectation par les autorités étrangères auxquelles il revient d'affecter les assistants de langue.

Validation de l'année d'assistanat

Depuis la rentrée 2008-2009, certaines universités, notamment Paris XII et Rennes II, ont décidé de participer à la phase expérimentale de mise en œuvre d'un dispositif visant à valider l'année d'assistanat, à des degrés divers, via l'octroi d'ECTS.
Par ailleurs, l'agence Europe-Education-Formation France a accepté d'accorder le statut "Erasmus non-allocataire" à tout étudiant partant dans le cadre du programme dans un pays de l'espace communautaire, dès lors qu'il est inscrit dans un établissement supérieur titulaire de la charte Erasmus.
Ce principe, qui s'inscrit dans le cadre de l'encouragement à la mobilité étudiante au niveau européen et international que promeuvent à la fois le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche français et les instances européennes, devrait s'installer, à terme, durablement et être adopté par un nombre grandissant d'universités françaises.
Les étudiants concernés doivent impérativement prendre connaissance de la logique de cette procédure en interrogeant, d'une part, leur université (chef de département ou d'UFR) et, d'autre part, en consultant les fiches d'information afférentes :

- fiche ECTS universités
- fiche ECTS partenaires.

Ils devront par ailleurs imprimer la copie du référentiel de compétences dans la langue correspondant à leur pays de destination, document dont ils auront à exposer, dès leur prise de fonction, la finalité à leurs supérieurs hiérarchiques, responsables de son instruction et de sa validation (apposition du visa administratif). A leur retour en France, il sera impérativement remis au chef de leur département/UFR et sera l'une des pièces constitutives du dossier permettant à l'université de statuer sur le degré d'octroi d'ECTS :

- **Référentiels de compétences :**
  - version allemande **[pdf - 42 Kb]**

Ils devront par ailleurs imprimer la copie du référentiel de compétences dans la langue correspondant à leur pays de destination, document dont ils auront à exposer, dès leur prise de fonction, la finalité à leurs supérieurs hiérarchiques, responsables de son instruction et de sa validation (apposition du visa administratif). A leur retour en France, il sera impérativement remis au chef de leur département/UFR et sera l'une des pièces constitutives du dossier permettant à l'université de statuer sur le degré d'octroi d'ECTS :

- **Référentiels de compétences :**
  - version allemande **[pdf - 42 Kb]**
  - version anglaise **[pdf - 43 Kb]**
  - version chinoise **[pdf - 86 Kb]**
  - version espagnole **[pdf - 41 Kb]**
  - version italienne **[pdf - 45 Kb]**
  - version portugaise **[pdf - 41 Kb]**

Attestation de services
L'attestation de services tous pays ou l'attestation de services en Allemagne, au format PDF, est à faire remplir à la fin de votre séjour par votre chef d'établissement. Elle est à conserver précieusement car elle vous sera demandée lors de l'inscription et préparation à des concours et ultérieurement lors de la reconstitution de votre carrière.
La validation de vos services se fait auprès du ministère des Affaires étrangères et européennes par demande écrite (fournir une copie de l'attestation et conserver l'original) :
Ministère des Affaires étrangères et européennes
DGA/DRH/RH3/REC
27, rue de la convention
75732 Paris cedex 15

Contacts
Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations, contactez la personne en charge du pays qui vous concerne :

Pays concernés	Nom du contact	Courriel	Téléphone
Australie, Nouvelle-Zélande, Portugal, République d'Irlande,Taiwan	Mme Maty Ngom	ngom@ciep.fr	01 45 07 60 46
Royaume-Uni (Angleterre, Ecosse, Irlande du Nord, Pays de Galles)	Mme Jennie Burke	burke@ciep.fr	01 45 07 60 98
Espagne, Canada, Etats-Unis	Mme Estefania Nuchera Gomez	nuchera.gomez@ciep.fr	01 45 07 60 97
Argentine, Colombie, Equateur, Italie, Mexique, Pérou, Venezuela	Mme Martine Gomes	gomes@ciep.fr	01 45 07 60 64
Allemagne, Autriche, Pays-Bas, Suisse alémanique	Mme Aude Demoulin	demoulin@ciep.fr	01 45 07 60 95